

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

SEPTEMBRE 2004

Vol. 5, n° 9

■ LA GÉNÉRATION
SANDWICH

■ L'INÉGALITÉ DU
PATRIMOINE SELON
LA PROVINCE



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2004. ISSN : 1492-4978.

Prix : 6 \$CAN l'exemplaire, 52 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
-	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ La génération sandwich

- En 2002, parmi les parents âgés de 45 à 64 ans et dont les enfants non mariés vivaient encore chez eux, environ 27 % s'occupaient d'une personne âgée. Parmi ces parents, plus de 8 sur 10 travaillaient, ce qui obligeait certains d'entre eux à réduire ou à modifier leurs heures de travail ou encore à subir une perte de revenu.
- La génération sandwich avait plus tendance à se sentir généralement stressée. Environ 70 % de cette génération disaient l'être, contre environ 61 % de ceux qui n'avaient aucune responsabilité en matière de soins aux enfants et aux aînés. Mais presque l'ensemble (95 %) se disait satisfait de la vie en général, soit pratiquement la même proportion que ceux ayant moins de responsabilités.
- Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de faire face à un surcroît de responsabilités. Elles ont en moyenne consacré plus d'heures par mois à s'occuper d'une personne âgée : 29 heures contre 13 pour leurs homologues masculins.
- S'occuper d'une personne âgée a des effets qui augmentent avec le temps. Par exemple, la moitié des personnes dispensant plus de huit heures de soins par mois (soins « à forte intensité ») ont dû modifier leurs activités sociales et plus d'un tiers ont dû changer leur horaire de travail.

■ L'inégalité du patrimoine selon la province

- Dans l'ensemble des provinces, le patrimoine était réparti plus inégalement que le revenu. En 1999, les familles qui se situaient dans le décile de revenu supérieur détenaient la plus grande part du patrimoine, allant de 42 % en Nouvelle-Écosse à 52 % en Alberta. Dans sept provinces, les familles faisant partie du décile de revenu supérieur avaient un patrimoine moyen de plus d'un million de dollars.
- Le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui représentaient 85 % de l'ensemble des familles et 88 % du patrimoine familial total, se partageaient 93 % de l'inégalité du patrimoine au Canada.
- Dans six provinces, l'accession à la propriété expliquait davantage l'inégalité du patrimoine sur le plan provincial que le revenu, alors que c'était l'inverse à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Alberta.
- Les familles qui étaient locataires ou celles dont le revenu atteignait moins de 25 000 \$ constituaient une part relative infime de l'inégalité totale du patrimoine. Par ailleurs, plus de la moitié de l'inégalité totale du patrimoine en Ontario et en Colombie-Britannique était attribuable aux familles dont le revenu s'élevait à 100 000 \$ ou plus.
- Chez les familles de la plupart des provinces de l'Est, la participation à un régime de pension d'employeur jouait un rôle important dans la représentation de l'inégalité du patrimoine, tandis que la propriété d'une entreprise alimentait l'inégalité chez les familles vivant dans les provinces de l'Ouest.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE
(N° 75-001-XPF au catalogue).

**Nous
vous offrons
encore plus!**
Une réduction de 20 %
sur un abonnement de 2 ans!
Seulement 100,80 \$ (taxes en sus)
Une réduction de 30 %
sur un abonnement de 3 ans!
Seulement 132,30 \$
(taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF024082



TÉLÉCOPIEUR

**1 877 287-4369
(613) 951-0581**



COURRIEL

order@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard VISA American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte (*en majuscules s.v.p.*) _____

Paiement inclus _____ \$

N° du bon de commande _____

Signature de la personne autorisée _____

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE

La génération sandwich

Cara Williams

Pour plusieurs personnes, il peut s'avérer difficile de concilier travail et foyer. Chez celles qui ont des enfants et qui travaillent à plein temps, la vie peut être particulièrement trépidante : elles doivent organiser les activités des enfants, planifier du temps pour être en famille, tout en s'en consacrant pour elles-mêmes. Pour certaines, la vie se complique davantage en raison des soins qu'elles doivent dispenser à des parents ou à d'autres proches qui vieillissent. Ces personnes forment la génération sandwich : elles sont coincées entre les exigences souvent conflictuelles des soins à prodiguer aux enfants et des soins à donner aux personnes âgées.

Bien que le nombre total de membres de la génération sandwich soit relativement modeste, leurs rangs sont susceptibles de grossir. L'une des raisons en est le vieillissement des enfants du baby-boom, lequel entraînera une forte hausse de la proportion de personnes âgées dans la population. En effet, les projections démographiques révèlent qu'en 2026, 1 Canadien sur 5 aura 65 ans ou plus, comparativement à 1 sur 8 en 2001. Un autre facteur porte sur les taux de fécondité moins élevés, ce qui pourrait signifier qu'il y aura moins d'adultes pour s'occuper des personnes âgées. Un troisième facteur est la

formation tardive des familles (mariage et naissances), ce qui fait en sorte que les membres les plus âgés de la famille ont besoin de soins alors que les enfants font encore partie du ménage. En effet, le report du mariage et des enfants ainsi que la baisse des taux de fécondité alliés à une espérance de vie accrue signifient que le couple marié moyen a peut-être plus de parents vivants que d'enfants (Preston, 1984).

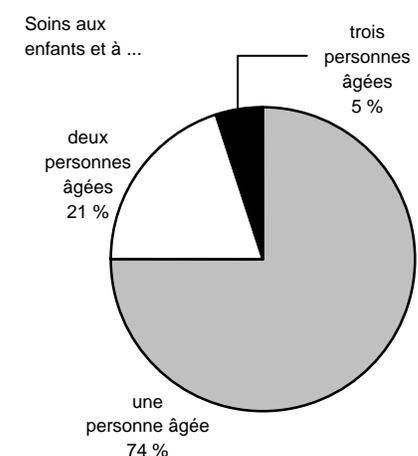
Les médias ont souligné les sacrifices que les membres de la génération sandwich doivent consentir sur le plan financier et personnel (Anderson, 1999; Immen, 2004; Kleiman, 2002). Certains analystes ont, pour leur part, indiqué que la génération sandwich est peu nombreuse et que les conséquences négatives sont exagérées (Fredriksen et Scharlach, 1999). D'autres croient que la plupart des soins apportés aux personnes âgées par les membres de la famille se définissent davantage comme de l'« aide » et que la prestation de soins à forte intensité est très limitée (Rosenthal et Stone, 1999). Il existe toutefois, à ce jour, peu de données empiriques pour le Canada. Le présent article utilise les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2002 pour examiner les soins dispensés aux aînés par les personnes âgées de 45 à 64 ans qui ont encore

des enfants à la maison. L'analyse porte sur les types de soins, le temps qui y est consacré, les conséquences sur les personnes qui apportent leur aide à la fois sur le plan professionnel et personnel, ainsi que les ressources dont ces mêmes personnes pourraient bénéficier (voir *Source des données et définitions*).

Concilier les soins aux enfants et aux personnes âgées n'est pas un phénomène nouveau

Dispenser des soins à des personnes âgées apparentées n'est pas un phénomène nouveau et, jusqu'à tout récemment, les familles jouaient un rôle déterminant à cet

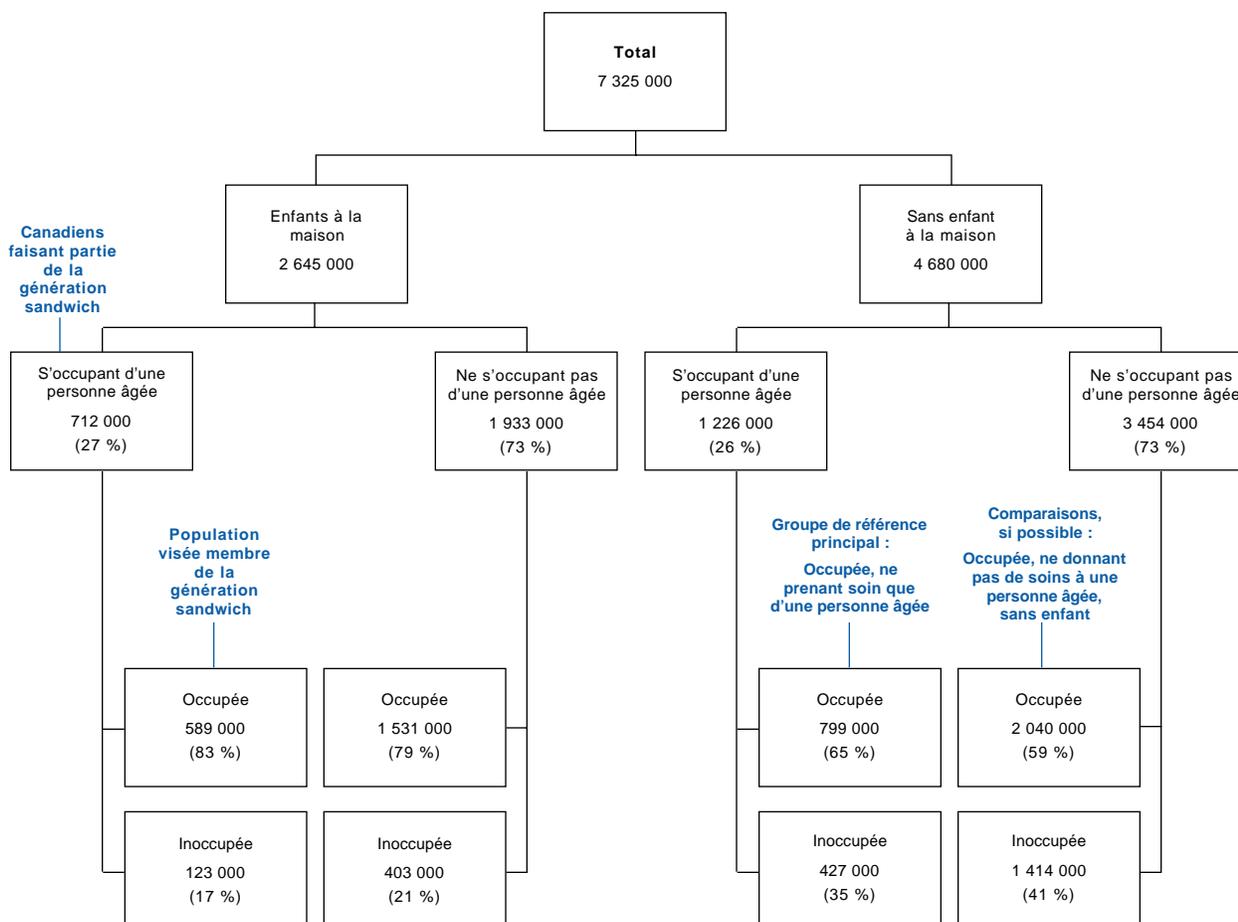
Graphique : Le quart des membres de la génération sandwich s'occupent de plus d'une personne âgée.



Source : Enquête sociale générale, 2002

Cara Williams est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut la joindre au (613) 951-6972 ou à perspective@statcan.ca.

Figure : Population âgée de 45 à 64 ans



Source : Enquête sociale générale, 2002

Nota : La somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 en raison de l'arrondissement.

égard (Ward-Griffin et Marshall, 2003). Il n'était pas rare de voir trois générations se côtoyer dans un même ménage, les soins de base étant donnés par la femme du foyer qui se trouvait entre deux âges. Bien qu'il existe des similitudes frappantes entre les soins qui étaient alors prodigués et ceux qui le sont aujourd'hui, il y a une différence cruciale évidente : aujourd'hui, la majorité des femmes en âge de travailler qui ne sont pas âgées ont un emploi rémunéré et ne sont pas des femmes au foyer à plein temps. Toutefois, bien que les parents aient assisté à l'élaboration de services pour les soins aux enfants, il existe peu de soutien officiel pour le nombre croissant d'hommes et de femmes entre deux âges qui s'occupent de personnes âgées¹.

Comment les familles s'en sortent-elles? Selon certaines recherches, les femmes consacrent plus de temps aux soins des enfants et aux travaux ménagers, tandis que les hommes consacrent davantage de temps au travail rémunéré. Mais que se passe-t-il lorsque les soins aux personnes âgées entrent en jeu? Qui est le plus susceptible de dispenser les soins, l'homme ou la femme? Ou la responsabilité est-elle partagée?

Presque 3 personnes sur 10 font partie de la génération sandwich

Selon l'ESG de 2002, environ 2,6 millions de personnes âgées de 45 à 64 ans avaient des enfants de moins de 25 ans vivant avec elles. Parmi ces dernières,

Tableau 1 : Incidence de la prestation de soins aux personnes âgées sur la santé et le bien-être

	Personnes occupées		
	Génération sandwich	Personnes âgées seulement	Ni l'un ni l'autre
Santé en général			
		%	
Excellente ou très bonne	74,3	73,5	73,4
Bonne	21,7	21,2	20,9
Moyenne ou mauvaise	4,0	5,1	5,0
Stress			
Très élevé ou plutôt élevé	70,1	64,1	61,0
Peu élevé	21,3	25,4	26,3
Aucun	7,2	9,9	10,2
Ne sait pas ou sans opinion	F	F	F
Équilibre entre travail et famille			
Très satisfaite	21,0	28,1	28,5
Satisfaite	60,8	56,9	56,7
Neutre ou sans opinion	4,8	5,1	4,4
Insatisfaite	10,7	7,8	8,0
Très insatisfaite	F	F	F
Satisfaction quant à la vie			
Très satisfaite	34,4	32,2	29,2
Satisfaite	60,5	62,4	64,6
Sans opinion	F	F	F
Pas très satisfaite	3,4 ^E	4,0	2,9
Pas du tout satisfaite	F	F	F

Source : Enquête sociale générale, 2002

Nota : La somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 en raison des cas de non-réponse. Les cases ombrées indiquent qu'il existe une différence significative par rapport au groupe de la génération sandwich.

environ 302 000 étaient des parents seuls et les autres vivaient avec un conjoint. Environ 27 % apportaient aussi des soins à une personne âgée sous une forme ou une autre. Ces personnes forment la génération sandwich (figure).

La vaste majorité des personnes dispensant des soins aux aînés les prodiguaient à leurs parents ou à leurs beaux-parents. Environ 25 % des soins étaient destinés à d'autres personnes apparentées, à des amis, à des voisins ou à des collègues de travail (données non présentées).

Certains se sentent très coincés...

Pour certains, il peut être stressant de s'occuper à la fois des enfants et de personnes âgées apparentées, particulièrement lorsque les enfants sont jeunes ou qu'ils

sont plusieurs. La situation peut devenir encore plus compliquée lorsqu'il faut s'occuper de plus d'une personne âgée (graphique).

La vaste majorité des personnes qui avaient des enfants et qui prenaient soin d'une personne âgée étaient occupées : plus de 8 sur 10 ont déclaré que le travail représentait leur principale activité au cours des 12 derniers mois. Cela se compare avec seulement 65 % des personnes qui donnaient des soins à un aîné mais qui n'avaient pas d'enfant à la maison. Il peut être difficile de concilier travail et famille. Toutefois, l'ESG a démontré que la plupart des gens (82 %) qui travaillaient tout en s'occupant des enfants et de personnes âgées étaient généralement satisfaits de l'équilibre qu'ils avaient atteint (tableau 1).

S'occuper d'une personne âgée pouvait entraîner des changements dans l'horaire de travail, le refus d'une offre d'emploi ou une baisse de revenu. Environ 1 travailleur sur 7 appartenant à la génération sandwich avait réduit ses heures de travail au cours des 12 mois précédents, 20 % avaient modifié leur horaire de travail et 10 % avaient subi une perte de revenu (tableau 2).

Tableau 2 : Incidence sur le travail

	Personnes occupées	
	Génération sandwich	Personnes âgées seulement
		%
Horaire de travail modifié	20,2	23,0
Réduction des heures de travail	15,5	18,4
Baisse de revenu	10,2	9,1

Source : Enquête sociale générale, 2002

On a souvent dépeint les travailleurs de la génération sandwich comme des personnes incapables de faire face à leurs autres responsabilités parce qu'elles s'occupent d'une personne âgée (Immen, 2004). Toutefois, les résultats démontrent ici que seulement un peu plus de 1 travailleur sur 10 âgés de 45 à 64 ans qui s'occupaient d'une personne âgée, avec ou sans enfants à la maison, éprouvait de la difficulté à assumer ses autres responsabilités.

Types de soins

L'ESG de 2002 a permis d'examiner le nombre mensuel d'heures consacrées à quatre activités se rapportant aux soins des personnes âgées : les soins fournis à la maison (travaux ménagers, préparation des repas), les soins fournis à l'extérieur de la maison (entretien de la cour, entretien extérieur de la maison), le transport (conduire la personne à ses rendez-vous, faire l'épicerie) et les soins personnels (le bain, l'habillage). L'enquête a démontré que, bien que la fréquence de la prestation de soins soit comparable, les travailleurs de la génération sandwich consacraient en moyenne 19,6 heures par mois à ces activités, tandis que ceux sans enfant à la maison y consacraient 26,4 heures, presque 7 heures de plus (tableau 3). Les deux groupes consacraient environ le même nombre d'heures par semaine à leur emploi, soit 41,7 heures dans le cas des travailleurs faisant partie de la génération sandwich et 40,8 heures dans le cas de ceux sans enfant à la maison.

Tableau 3 : Soins aux personnes âgées : fréquence et temps consacré

	Personnes occupées					
	Génération sandwich			Personnes âgées seulement		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	%					
Soins à la maison	36,2	35,4	64,6	39,4	34,2	65,8
Travaux extérieurs	43,6	69,0	31,0	34,7	67,5	32,5
Transport	33,3	64,6	35,4	31,1	53,9	46,1
Soins personnels	15,5	21,5	78,5	15,6	29,8	70,2
	heures					
Temps moyen par mois	19,6	12,5	29,0	26,4	19,7	33,1
Soins à la maison	25,1	15,1	30,6	31,6	21,9	36,6
Travaux extérieurs	6,5	6,9	5,7	11,7	12,3	10,4
Transport	8,0	7,8	8,3	7,1	7,5	6,6
Soins personnels	13,0	12,6	13,1	17,5	17,9	17,4

Source : Enquête sociale générale, 2002

Nota : La somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 en raison des réponses multiples. Les cases ombrées indiquent qu'il existe une différence significative.

Intensité des soins

Bien que deux personnes puissent consacrer environ le même temps aux soins d'un aîné, les tâches peuvent varier. Par exemple, une personne qui reçoit des soins peut n'avoir besoin d'aide que pour les tâches extérieures telles que la tonte du gazon, tandis qu'une autre peut requérir de l'aide pour les besoins élémentaires de la vie quotidienne tels que le bain, l'habillage ou l'alimentation. Les heures qui y sont consacrées fournissent un indicateur de l'intensité. Les travailleurs de la génération sandwich qui consacrent

8 heures ou moins par mois aux soins des personnes âgées peuvent être considérés comme des personnes dispensant des soins à faible intensité, tandis que ceux qui y consacrent plus de temps peuvent être considérés comme des personnes apportant des soins à forte intensité. Les conséquences sur la personne varient considérablement en fonction de ces regroupements.

Les personnes qui faisaient partie du groupe prodiguant des soins à forte intensité étaient plus susceptibles d'en subir des effets sur la santé, ce qui n'a rien d'étonnant. En fait, 76 % d'entre elles se sentaient stressées, comparativement à 67 % de leurs homologues qui donnaient des soins à faible intensité (tableau 4). Environ 9 % des membres du groupe dispensant des soins à faible intensité ont vu leurs habitudes de sommeil être perturbées et 7 % ont vu leur état de santé général être affecté, comparativement à 22 % et à 23 % respectivement des membres du groupe apportant des soins à forte intensité (tableau 5). Environ la moitié de ceux faisant partie du groupe dispensant des soins à forte intensité ont dû modifier leurs activités sociales et 43 %, leurs projets de vacances. Ces personnes étaient également beaucoup plus susceptibles que leurs homologues donnant des soins à faible intensité de se sentir constamment stressées (20 % contre 9 %).

Les membres du groupe dispensant des soins à forte intensité étaient aussi beaucoup plus susceptibles d'éprouver des problèmes liés au travail. Ils étaient trois fois plus susceptibles de modifier leur horaire de travail et plus de deux fois plus susceptibles de réduire leurs heures de travail ou de subir une baisse de revenu.

Tableau 4 : Conséquences de la prestation de soins aux personnes âgées selon l'intensité

	Personnes occupées membres de la génération sandwich		
	Total	Faible intensité*	Forte intensité*
Santé		%	
Excellente ou très bonne	74,3	75,7	71,7
Bonne	21,7	20,8	23,4
Moyenne ou mauvaise	4,0	3,5 ^E	4,9 ^E
Stress			
Très élevé ou plutôt élevé	70,1	66,7	76,3
Peu élevé	21,3	22,6	18,8
Aucun	7,2	8,6 ^E	4,6 ^E
Ne sait pas ou sans opinion	F	F	F
Équilibre entre travail et famille			
Très satisfaite	21,0	22,9	17,8
Satisfaite	60,8	60,7	61,0
Neutre ou sans opinion	4,8	4,7 ^E	5,4 ^E
Insatisfaite	10,7	9,9	12,3
Très insatisfaite	F	F	F
Satisfaction quant à la vie			
Très satisfaite	34,4	37,9	28,1
Satisfaite	60,5	56,5	67,9
Sans opinion	F	F	F
Pas très satisfaite	3,4 ^E	3,9 ^E	F
Pas du tout satisfaite	F	F	F

Source : Enquête sociale générale, 2002

* Faible intensité : le temps consacré aux soins des personnes âgées est de 8 heures ou moins par mois; forte intensité : plus de 8 heures par mois.

Nota : La somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 en raison des cas de non-réponse. Les cases ombrées indiquent qu'il existe une différence significative par rapport au groupe de la génération sandwich qui donne des soins à faible intensité.

Les femmes plus impliquées dans la prestation de soins

Les femmes assument une grande partie des soins donnés aux enfants dans les ménages biparentaux, même lorsque les deux parents font partie de la population active (Silver, 2000). Il en va de même pour les soins donnés aux personnes âgées en ce qui a trait à la vraisemblance de fournir des soins et à l'exécution des tâches les plus intensives telles que le bain, l'habillage et la préparation des repas (Ward et Spitze, 1998; Marks, 1998).

Parmi les quelque 1,3 million d'hommes âgés de 45 à 64 ans ayant des enfants non mariés à la maison, environ 25 % dispensaient des soins à des personnes âgées. Dans le cas des femmes, le pourcentage était d'environ

32 %. Le temps qui y était consacré variait aussi selon le sexe. Ainsi, les femmes qui occupaient un emploi, qui avaient des enfants à la maison et qui prenaient soin d'une personne âgée y consacraient deux fois plus d'heures par mois que leurs homologues masculins (29 contre 13). Cela pourrait s'expliquer en partie par le type de soins dispensés. Par exemple, l'entretien extérieur de la maison était le plus souvent effectué par les hommes (69 %). Il en allait de même pour l'aide au transport, dont 65 % était offerte par les hommes. Inversement, les femmes étaient plus susceptibles d'assurer les soins personnels que les hommes (79 % contre 22 %) et les tâches à l'intérieur de la maison telles que la préparation des repas et le ménage (65 %). On retrouvait cette même tendance chez les personnes qui ne s'occupaient que de personnes âgées (tableau 3).

Conséquences sur la vie personnelle

Deux courants d'opinions sont apparus quant aux conséquences personnelles de la prestation de soins à la fois aux aînés et aux enfants. Selon certaines recherches, les personnes en question ne se sentent pas plus pressées ou stressées que les autres, car les aspects négatifs de la prestation de soins sont compensés par l'accroissement de l'estime de soi (Centre on Aging, s.d.). Inversement, les deux rôles peuvent conduire à une surcharge, à une mauvaise santé, à un stress accru et à une incapacité de trouver un équilibre dans la vie (Marks, 1998; Centre on Aging, s.d.). De plus, plusieurs enfants adultes trouvent difficile, du point de vue affectif, de s'occuper de leurs parents vieillissants. Cette situation peut être stressante à la fois pour celui qui dispense les soins et pour celui qui les reçoit, particulièrement à mesure que la santé se détériore, ce qui requiert plus de soins (Miller, 1981).

L'ESG de 2002 soutient les deux courants d'opinions. Par exemple, les travailleurs de la génération sandwich étaient nettement plus susceptibles de se sentir stressés (70 %) que ceux qui prodiguaient uniquement des soins aux personnes âgées (64 %) ou ceux qui n'avaient aucune responsabilité relativement aux soins des enfants ou des aînés (61 %) (tableau 1). Toutefois, bien que stressés, 95 % des travailleurs de la génération sandwich se sentaient satisfaits de la vie en général, soit pratiquement la même proportion que ceux ayant moins de responsabilités.

Pour bien des gens, la prestation de soins revêt des aspects positifs. Plus de 60 % de ceux qui dispensaient des soins avaient l'impression de rendre un peu de ce

Tableau 5 : Incidence sur la vie des personnes de 45 à 64 ans qui sont occupées et membres de la génération sandwich

	Faible intensité*	Forte intensité*
		%
Ressent presque toujours		
Pas de temps pour elle-même	5,4 ^E	15,5 ^E
Stressée par l'équilibre à maintenir entre famille, travail et soins aux aînés	8,8 ^E	19,5
Aider une personne, c'est lui rendre ce qu'elle a reçu d'elle	50,4	48,4
Colère lorsqu'elle apporte son aide	F	F
Aider, c'est redonner ce que la vie lui a donné	60,2	64,7
Souhaite que quelqu'un la remplace pour aider	F	F
Liens renforcés avec l'aîné	69,0	71,5
Devrait faire plus	24,6	22,2
Pourrait faire mieux	10,8	9,9 ^E
Conséquences de la prestation de soins		
Effets sur la santé	6,6 ^E	22,6
Habitudes de sommeil modifiées	8,5 ^E	21,7
Dépenses supplémentaires	32,2	55,1
Activités sociales modifiées	27,6	49,9
Projets de vacances modifiés	16,9	42,6
Études reportées	F	F
La personne recevant des soins a déménagé plus près	6,5 ^E	10,4 ^E
La personne donnant des soins habite maintenant avec celle recevant des soins	F	5,9 ^E
Incidence sur le travail		
Promotion refusée	F	F
Horaire de travail modifié	11,4	35,4
Réduction des heures de travail	9,6	25,6
Baisse de revenu	6,4 ^E	16,8
Fardeau global		
Aucun	60,4	36,9
Minime ou modéré	33,6	56,4
Assez élevé ou extrême	3,2 ^E	5,9 ^E

Source : Enquête sociale générale, 2002

* Faible intensité : le temps consacré aux soins des personnes âgées est de 8 heures ou moins par mois; forte intensité : plus de 8 heures par mois.

Nota : La somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 en raison des cas de non-réponse. Les cases ombrées indiquent qu'il existe une différence significative par rapport au groupe de la génération sandwich qui donne des soins à faible intensité.

que la vie leur avait donné et 70 % avaient l'impression que leurs liens avec la personne âgée s'en trouvaient renforcés (tableau 6). Bien que la prestation de soins puisse être difficile à combiner avec les autres obligations et responsabilités, seulement 5 % environ la percevait comme un fardeau extrême.

Toutefois, la prestation de soins laisse souvent peu de temps pour les activités sociales ou les vacances. Plus d'un tiers ont jugé nécessaire de réduire leurs activités sociales, et un quart ont dû modifier leurs projets de vacances. Souvent, un appel à l'aide peut survenir pendant la nuit et la personne doit quitter la maison pour prêter main-forte. Environ 13 % des personnes qui fournissaient des soins ont vu leurs habitudes de sommeil se modifier, et le même pourcentage de personnes ont senti que leur santé s'en trouvait affectée d'une façon ou d'une autre. Tandis que 1 travailleur sur 10 de la génération sandwich a subi une perte de revenu, 4 sur 10 ont engagé des dépenses supplémentaires telles que la location d'équipement médical ou l'achat de téléphones cellulaires.

Que désirent les personnes qui donnent des soins?

Les gens qui sont occupés à maintenir l'équilibre entre les enfants, le travail et les soins aux personnes âgées ont exprimé le désir d'avoir du soutien. Des programmes en milieu de travail pourraient répondre à certaines attentes, alors que des politiques gouvernementales pourraient répondre à d'autres. Le soutien en milieu de travail comprend des horaires flexibles, la possibilité de faire du télétravail et d'obtenir de l'information sur les ressources communautaires ainsi que sur la santé et le vieillissement en général (Wagner, 2003). Toutefois, en dépit de l'inquiétude en ce qui a trait au spectre de l'absentéisme au travail ainsi que des coûts et de la perte de productivité qui y sont associés, les programmes de soins aux aînés sont moins susceptibles d'être offerts que les programmes de soins aux enfants et, même lorsqu'ils le sont, ils sont peu

Tableau 6 : Incidence de la prestation de soins aux personnes âgées sur la vie personnelle

	Personnes occupées	
	Génération sandwich	Personnes âgées seulement
Ressent presque toujours		%
Pas de temps pour elle-même	9,1	8,3
Stressée par l'équilibre à maintenir entre famille, travail et soins aux aînés	12,7	11,4
Aider une personne, c'est lui rendre ce qu'elle a reçu d'elle	49,7	56,0
Colère lorsqu'elle apporte son aide	F	F
Aider, c'est redonner ce que la vie lui a donné	61,9	67,1
Souhaite que quelqu'un la remplace pour aider	2,8 ^F	2,8 ^F
Liens renforcés avec l'aîné	69,9	70,3
Devrait faire plus	23,8	21,5
Pourrait faire mieux	10,5	11,4
Conséquences de la prestation de soins		
Effets sur la santé	12,5	12,8
Habitudes de sommeil modifiées	13,3	15,7
Dépenses supplémentaires	40,6	39,6
Activités sociales modifiées	35,7	35,7
Projets de vacances modifiés	26,3	24,3
Études reportées	3,3 ^F	3,7 ^F
La personne recevant des soins a déménagé plus près	7,9	8,1
La personne donnant des soins habite maintenant avec celle recevant des soins	2,6 ^F	2,8 ^F
Fardeau global		
Aucun	51,8	54,5
Minime ou modéré	41,9	38,6
Assez élevé ou extrême	4,2	5,5

Source : Enquête sociale générale, 2002

Nota : La somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 en raison des réponses multiples et des cas de non-réponse. Les cases ombrées indiquent qu'il existe une différence significative.

utilisés (Wagner, 2003). L'Enquête sur le milieu de travail et les employés de 1999 (qui exclut les administrations publiques) a révélé que 7 % des employés (802 700 personnes) avaient accès à des services de garde d'enfants mais que seulement 78 800 (un peu moins de 10 %) y avaient recours. Bien que moins d'employés aient eu accès à des services en matière de soins aux personnes âgées (394 300), le taux d'utilisation n'était que légèrement plus élevé, soit environ 13 % (données non présentées).

Selon certaines recherches, plusieurs raisons expliquent la fréquence des faibles taux d'utilisation des services liés aux soins des personnes âgées en milieu de travail. Souvent, les programmes ne répondent pas convenablement aux besoins des personnes qui reçoivent des soins ou qui les prodiguent. Certaines recherches par groupes de discussion révèlent que les personnes qui donnent des soins peuvent tenter de dissimuler leurs responsabilités en matière de prestation de soins, de crainte qu'elles ne gênent leur car-

rière. De plus, la culture du milieu de travail peut ne pas être propice à l'utilisation de tels programmes même lorsqu'ils sont offerts (Wagner, 2003).

Les attentes de toutes les personnes dispensant des soins aux aînés, qu'elles aient ou non des enfants à la maison, étaient très semblables. Par exemple, les deux groupes étaient également susceptibles de vouloir une compensation ou un allègement fiscal, de l'information sur les incapacités et les maladies de longue durée, ou l'accès à des services de consultation (tableau 7). Toutefois, certaines différences émergeaient. Parmi les personnes qui travaillaient, celles qui avaient des enfants étaient plus susceptibles de sentir qu'elles pourraient mieux s'acquitter de leurs fonctions si des services de relève étaient offerts que celles qui ne devaient s'occuper que d'une personne âgée (52 % contre 46 %). Les premières étaient également plus susceptibles de vouloir un horaire de travail ou d'études flexible (46 % contre 36 %).

Résumé

En 2002, environ 712 000 Canadiens âgés de 45 à 64 ans étaient coincés entre les responsabilités ayant trait à l'éducation des enfants et celles liées à la prestation de soins à des personnes âgées. Pour plus de 8 de ces personnes sur 10, le travail rémunéré s'ajoutait au fardeau. Ces dernières trouvaient que le fait de s'occuper d'une personne âgée affectait leurs conditions de travail : 15 % ont dû réduire leurs heures, 20 % ont dû modifier leur horaire et 10 % ont subi une baisse de revenu. Comme il fallait s'y attendre, ces personnes en sentaient aussi le poids sur leur santé et leur vie sociale.

Tableau 7 : Que désirent les personnes qui donnent des soins?

	Personnes occupées	
	Génération sandwich	Personnes âgées seulement
	%	
Services de relève	52,3	45,8
Horaire de travail ou d'études flexible	46,2	36,4
Information sur les incapacités de longue durée	42,6	39,0
Information sur les soins à donner	42,3	37,3
Compensation ou allègement fiscal	35,9	34,8
Services de consultation	27,6	24,0
Autre	11,9	9,9

Source : Enquête sociale générale, 2002

Nota : Les cases ombrées indiquent qu'il existe une différence significative.

Toutefois, la prestation de soins n'a pas que des conséquences négatives. Plus de 60 % des gens qui travaillaient et s'occupaient d'une personne âgée tout en ayant encore des enfants à la maison avaient l'impression que prendre soin d'un aîné était simplement une façon de redonner ce qu'ils avaient reçu, et 70 % ont déclaré que les liens s'en trouvaient renforcés. Même si ces personnes étaient aussi susceptibles que les autres travailleurs d'être satisfaites de l'équilibre qu'elles avaient trouvé entre le travail et le foyer, elles étaient beaucoup plus susceptibles de se sentir stressées en général. En outre, elles étaient nettement plus susceptibles de désirer un régime de travail flexible ou des services de relève afin de pouvoir offrir de meilleurs soins.

Les personnes qui consacraient plus de huit heures par mois aux soins des aînés étaient plus susceptibles d'en ressentir les effets que celles qui y consacraient huit heures ou moins. Parmi les personnes dispensant des soins à forte intensité, la moitié ont dû modifier leurs activités sociales et environ 35 % ont dû changer leur horaire de travail.

Perspective

Source des données et définitions

La source des données utilisées dans le présent article est l'Enquête sociale générale (ESG) de 2002 sur le soutien social et le vieillissement (cycle 16). La population cible comprenait toutes les personnes âgées de 45 ans et plus au 31 décembre 2001 vivant dans les ménages privés, dans les 10 provinces. Les données ont été recueillies entre février et décembre 2002. L'échantillon a été choisi parmi les répondants à l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2001.

Aux fins de cet article, la population visée était composée de personnes âgées de 45 à 64 ans s'occupant à la fois des enfants et d'une personne âgée. On a considéré que ces personnes appartenaient à la **génération sandwich** si elles dispensaient des soins à une personne de plus de 65 ans et avaient des enfants célibataires de moins de 25 ans vivant à la maison. Les **travailleurs de la génération sandwich** avaient pour principale activité un emploi rémunéré ou une entreprise au cours des 12 mois précédents.

Cette étude porte sur les modules de l'enquête ayant trait aux soins fournis. Ces modules comprennent les types de soins donnés aux personnes âgées, les heures qui y étaient consacrées et les conséquences. La prestation de soins sous forme de soutien affectif n'a pas été incluse. Quatre types d'activités ont été retenus. Les **soins personnels** comprenaient l'aide pour le bain, la toilette, le nettoyage et la coupe des ongles de doigts ou d'orteils, le brossage des dents, la coupe des cheveux et la coiffure, de même que l'habillage. Les **soins fournis à la maison** comprenaient la préparation des repas et la vaisselle, le ménage, la lessive et la couture. Les **soins fournis à l'extérieur de la maison** englobaient l'entretien de la maison et les travaux extérieurs. Le **transport** comprenait faire l'épicerie ou acheter d'autres articles essentiels, fournir du transport, ou faire les opérations bancaires d'une personne âgée ou payer ses factures.

Limites des données

Bien qu'il y ait sans aucun doute des personnes de moins de 45 ans qui font partie de la génération sandwich, elles n'ont pas été incluses dans la population étudiée au cycle 16. On a laissé entendre que les personnes moins âgées prodiguant des soins peuvent être susceptibles de percevoir plus d'aspects négatifs qui en découlent parce que leurs enfants sont plus jeunes. Toutefois, selon certaines recherches, le groupe des 45 à 64 ans est le plus susceptible de dispenser des soins à des parents vieillissants (Wisensale, 1992). Afin d'établir si l'âge des enfants avait une incidence sur les réponses, on a examiné les données du cycle 16 portant sur les travailleurs de la génération sandwich ayant des enfants de moins de 15 ans. Les résultats ont démontré qu'il n'y avait pas de différence entre ceux ayant des enfants plus jeunes et la population visée. En outre, les questions portant sur l'incidence de la prestation de soins n'ont pas été posées à un peu plus de 10 % (81 000; chiffre pondéré) des travailleurs de la génération sandwich lorsque la personne à qui ils apportaient des soins était décédée au cours des 12 mois précédents. Pour cette raison, il se peut qu'il y ait un biais dans les réponses portant sur l'incidence des soins. Enfin, étant donné que les questions portant sur les conséquences de la prestation de soins n'étaient posées qu'à ceux qui dispensaient des soins aux personnes âgées, il n'est pas possible d'établir une comparaison entre ces derniers et l'ensemble de la population âgée de 45 à 64 ans. Par conséquent, le principal groupe de référence était composé de personnes âgées de 45 à 64 ans qui donnaient des soins aux aînés mais qui n'avaient pas d'enfant à la maison. Lorsque des données existent (tableau 1), des comparaisons avec les personnes ne prodiguant pas de soins aux aînés et n'ayant pas d'enfant à la maison ont été effectuées.

■ Note

1 Outre l'Enquête sociale générale de 2002, qui ne tient compte que des personnes âgées de 45 à 64 ans, le recensement fait état de la croissance récente des membres de la génération sandwich âgés de 25 à 64 ans; ceux-ci représentaient un peu plus de 2 millions de personnes en 2001, comparativement à 1,7 million en 1996. Dans le contexte du recensement, on entend par personne de la génération sandwich une personne qui dispense des soins à des enfants de 15 ans et moins tout en s'occupant d'une personne âgée.

■ Documents consultés

ANDERSON, Tom. « Taking a bite out of the sandwich generation », *USA Today*, novembre 1999, vol. 128, n° 2654, p. 18 et 19.

CENTRE ON AGING. *Research snapshot on the sandwich generation: Caregiving and stress*, Victoria, University of Victoria, s.d., Internet : www.coag.uvic.ca/publications/snapshots.htm.

FREDRIKSEN, Karen I., et Andrew E. SCHARLACH. « Employee family care responsibilities », *Family Relations*, avril 1999, vol. 48, n° 2, p. 189 à 196.

IMMEN, Wallace. « Caught in the 'sandwich' », *Globe and Mail*, 17 mars 2004, p. C1 et C2.

KLEIMAN, Carol. « Sandwich generation needs support », *The London Free Press*, 29 avril 2002, « Business section ».

MARKS, Nadine F. « Does it hurt to care? Caregiving, work-family conflict and midlife well-being », *Journal of Marriage and the Family*, novembre 1998, vol. 60, n° 4, p. 951 à 966.

MILLER, Dorothy A. « The 'sandwich' generation: Adult children of the aging », *Social Work*, septembre 1981, p. 419 à 423.

PRESTON, Samuel H. « Children and the elderly in the U.S. », *Scientific American*, décembre 1984, vol. 251, n° 6, p. 44 à 49.

ROSENTHAL, Carolyn J., et Leroy O. STONE. *How much help is exchanged in families? Towards an understanding of discrepant research findings*, Hamilton (Ontario), McMaster University, 1999, Program for Research on Social and Economic Dimensions of an Aging Population (SEDAP), document de recherche n° 2.

SILVER, Cynthia. « Être présent : le temps que les couples à deux soutiens passent avec leurs enfants », *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008-XPX au catalogue de Statistique Canada, été 2000, n° 57, p. 25 à 29.

WAGNER, Donna L. *Workplace programs for family caregivers: Good business and good practice*, San Francisco, Family Caregiver Alliance, National Center on Caregiving, 2003, monographie, Internet : www.caregiver.org.

WARD, Russell, et Glenna SPITZE. « Sandwiched marriages: The implications of child and parent relations for marital quality in midlife », *Social Forces*, décembre 1998, vol. 77, n° 2, p. 647 à 666.

WARD-GRIFFIN, Catherine, et Victor W. MARSHALL. « Reconceptualizing the relationship between 'public' and 'private' eldercare », *Journal of Aging Studies*, 2003, vol. 17, p. 189 à 208.

WISENSALE, Steven K. « Toward the 21st century: Family change and public policy », *Family Relations*, octobre 1992, vol. 41, n° 4, p. 417 à 422.

L'inégalité du patrimoine selon la province

Raj K. Chawla

Le présent article est une adaptation d'un exposé intitulé *Interprovincial wealth inequality in Canada*, qui a été présenté lors de la 28^e Conférence générale de l'Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune, tenue à Cork, en Irlande, du 23 au 27 août 2004.

Le revenu est un indicateur important du bien-être économique des familles. Cependant, il ne mesure que les rentrées de fonds à court terme qui influent sur la consommation et l'épargne courantes. Le patrimoine (ou richesse), d'autre part, mesure le surplus qu'accumulent les familles et fournit donc un meilleur indicateur du bien-être à long terme. Le patrimoine peut servir à des objectifs à long terme tels que la retraite, mais peut également permettre aux familles de faire face à une interruption du revenu ou à des dépenses imprévues.

Une multitude d'enquêtes et de documents administratifs portent sur le revenu. Le patrimoine, par contre, a fait l'objet de peu d'études parce qu'il est beaucoup plus difficile à mesurer (voir *Source des données et définitions*).

Le patrimoine est formé de plusieurs composantes, certaines pouvant être mesurées plus facilement que d'autres. Ces composantes sont divisées en deux groupes principaux : les composantes négociables, qui peuvent être vendues ou transférées, et les composantes non négociables, qui n'ont de valeur que pour les personnes qui les détiennent. Certains actifs négociables comme les comptes d'épargne, les régimes d'épargne à impôt différé, les actions, les obligations et les fonds communs de placement sont facilement mesurables. D'autres, tels les biens immobiliers, les biens durables ou la valeur nette d'une entreprise, font rarement l'objet de transactions et leur valeur doit donc être esti-

mée. Un régime de pension d'employeur constitue le principal avoir non négociable. Les employés ou leurs survivants peuvent toucher des prestations selon les modalités du régime, mais la valeur courante de ce dernier n'est pas un produit échangeable et son estimation est complexe. Une fois tous les actifs évalués et additionnés, on doit soustraire la dette pour finalement déterminer le patrimoine ou la richesse.

Le présent article porte sur les niveaux et les composantes de l'inégalité du patrimoine au Canada. Alors que plusieurs études ont traité en détail des répercussions de la diversité régionale sur la répartition du revenu (Alasia, 2003; Finnie, 1998; Melvin, 1987; Wilkinson et coll., 2003; Beach, 1996), cet article met plutôt l'accent sur la variation de la répartition du patrimoine sur le plan provincial. Bien qu'elle soit certainement liée aux variations du revenu dans l'ensemble du pays, l'inégalité du patrimoine découle aussi des composantes mêmes du patrimoine : forte valeur des propriétés résidentielles en Colombie-Britannique, taux élevés des actifs agricoles dans les Prairies, avoirs de retraite supérieurs en Ontario, etc. On se sert d'une technique de décomposition multiniveau pour séparer les différents effets. Cette technique souligne certains aspects de la répartition du patrimoine qui sont relativement uniformes dans l'ensemble du pays et d'autres qui sont propres à certaines provinces ou à certaines familles.

Deux familles sur dix n'ont pratiquement pas de patrimoine

Puisque le revenu et le patrimoine vont de pair, on pourrait s'attendre à ce que les familles dont le revenu est supérieur détiennent un patrimoine plus important¹. En effet, plusieurs ressemblances émergent lorsqu'on observe la répartition provinciale du patrimoine familial selon les déciles du revenu avant impôt (tableau 1)². D'abord, les familles situées dans le décile inférieur avaient un patrimoine négatif. Ces familles avaient plus de dettes que d'actifs; c'était le cas des jeunes familles ou des familles âgées à faible revenu, ou encore des

Raj K. Chawla est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au (613) 951-6901 ou à perspective@statcan.ca.

Tableau 1 : Patrimoine familial selon le décile de revenu

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
	%										
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inférieur	-0,3	-1,2	-0,3	-0,2	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2
Deuxième	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1
Troisième	0,8	1,5	0,8	1,3	1,1	0,7	0,9	1,1	1,2	0,9	0,5
Quatrième	2,0	2,9	1,9	2,8	2,4	1,8	2,1	2,4	2,5	2,1	1,5
Cinquième	3,4	4,3	3,5	4,5	3,9	3,2	3,8	4,0	4,4	3,6	3,1
Sixième	5,5	6,0	5,3	6,6	5,6	5,1	5,8	6,3	6,5	5,4	5,5
Septième	8,1	8,5	7,9	9,3	7,9	7,9	8,6	8,9	9,0	7,6	8,2
Huitième	12,1	11,6	12,5	13,7	11,8	11,5	12,9	12,4	13,3	10,8	12,2
Neuvième	18,8	17,7	19,9	19,7	18,7	18,3	19,1	18,6	20,1	17,3	18,3
Supérieur	49,4	48,5	48,3	42,0	48,8	51,6	46,8	46,2	43,0	52,3	50,8
	\$										
Patrimoine moyen											
Décile inférieur	-6 700	-15 100	-5 900	-4 300	-6 900	-9 300	-6 200	-5 500	-6 200	-4 300	-7 600
Décile supérieur	1 320 900	611 500	1 029 300	845 900	846 000	1 184 800	1 386 700	1 084 100	1 067 000	1 422 800	1 542 600
	%										
Revenu moyen											
Décile inférieur	6 200	6 900	8 000	6 300	6 900	5 700	7 600	7 600	5 000	6 200	4 000
Décile supérieur	151 200	115 000	121 500	119 000	106 200	137 000	163 500	134 100	126 300	172 700	146 300
	%										
Familles	100,0	1,6	0,4	3,1	2,5	25,5	36,7	3,7	3,3	9,5	13,8
Patrimoine total	100,0	0,8	0,4	2,3	1,8	21,0	40,6	3,1	3,2	10,3	16,5
Revenu total	100,0	1,3	0,4	2,6	2,0	23,0	40,9	3,4	2,9	10,2	13,5
	\$										
Patrimoine moyen	249 300	125 400	214 400	182 200	179 400	205 200	276 200	212 100	242 700	272 100	298 100
Patrimoine médian	109 200	65 300	90 500	100 300	84 900	79 500	132 900	106 500	131 400	122 000	127 200
Revenu moyen	49 800	39 600	42 000	41 400	40 500	44 800	55 400	46 100	43 200	53 700	48 600
Revenu médian	39 600	32 300	33 000	34 000	32 300	35 300	45 100	37 300	34 400	43 500	40 100
	T de Theil (total)										
Patrimoine	0,865	0,748	0,755	0,634	0,767	0,918	0,761	0,826	0,647	0,990	0,984
Revenu avant impôt	0,314	0,266	0,269	0,272	0,240	0,334	0,301	0,283	0,277	0,325	0,308

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

familles qui possédaient une entreprise dont le revenu net était négatif³. Les familles qui se situaient dans les deux déciles inférieurs ne détenaient pratiquement aucun patrimoine.

En deuxième lieu, comme on pouvait s'y attendre, la part du patrimoine détenue par les familles augmentait à mesure que ces dernières progressaient dans l'échelle des revenus. Les familles qui se situaient dans les troisième et quatrième déciles pris ensemble détenaient de 2 % à 4 % du patrimoine total; celles qui se

situaient dans le décile supérieur en détenaient la plus grande part, allant de 42 % en Nouvelle-Écosse à 52 % en Alberta.

Dans sept provinces, les familles faisant partie du décile de revenu supérieur avaient un patrimoine moyen de plus d'un million de dollars (le plus élevé correspondant à 1,5 million de dollars en Colombie-Britannique). La Colombie-Britannique enregistrait le plus grand écart du patrimoine moyen entre les déciles supérieur et inférieur (1,6 million de dollars), soit envi-

ron 2,5 fois celui de Terre-Neuve-et-Labrador. D'autre part, l'écart du revenu moyen était beaucoup plus petit, variant entre 166 000 \$ en Alberta et 108 000 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador. Par conséquent, le revenu est réparti plus également que le patrimoine.

L'indice T de Theil permet de mesurer l'inégalité et de décomposer l'inégalité totale « entre les groupes » (par exemple, les provinces) et « dans les groupes ». Il montre que l'inégalité du revenu se situait entre 32 % et 42 % de l'inégalité du patrimoine⁴. Le patrimoine était réparti beaucoup plus inégalement dans les familles de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec que dans celles de l'Ontario. La Nouvelle-Écosse montrait la répartition la plus égale⁵.

L'inégalité totale du patrimoine : les différences interprovinciales comptent peu

On observe que 98 % de l'inégalité totale du patrimoine au Canada était attribuable à l'inégalité au sein même des provinces. Les facteurs ayant une incidence sur l'inégalité du patrimoine familial dans les provinces comprennent l'accèsion à la propriété, la valeur nette de l'entreprise, les éléments de l'actif financier, les

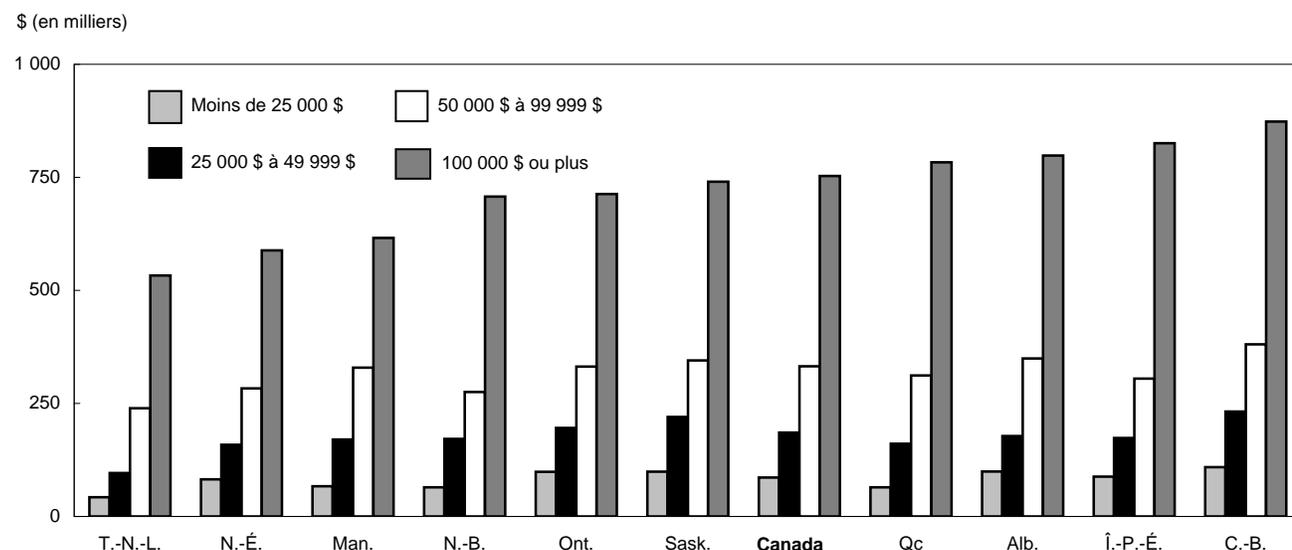
épargnes faisant partie d'un régime de pension d'employeur, la dette hypothécaire et celle à la consommation.

L'Ontario, qui constituait 37 % de toutes les familles et 41 % du patrimoine familial total, représentait 41 % de l'inégalité totale du patrimoine, suivi de la Colombie-Britannique (14 % des familles et 16 % du patrimoine) à 22 %. La part du Québec était de 17 % et celle de l'Alberta, de 13 %. Ces quatre provinces, qui correspondaient à 85 % de l'ensemble des familles et à 88 % du patrimoine familial total, se partageaient 93 % de l'inégalité globale du patrimoine.

L'inégalité du patrimoine selon les caractéristiques des familles

Outre les actifs financiers et la valeur nette de l'entreprise, les différences relatives au revenu et à l'accèsion à la propriété contribuent à l'inégalité du patrimoine familial. Comme on l'a mentionné précédemment, le revenu et le patrimoine sont étroitement liés. Ainsi, toute variation du revenu familial engendrera vraisemblablement une variation du patrimoine, autant entre les groupes de revenu qu'à l'intérieur même de ces groupes (tableau 1)⁶.

Graphique : Peu importe le revenu, les familles de la Colombie-Britannique avaient le patrimoine moyen le plus élevé.



Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

L'inégalité du patrimoine selon la province

Par exemple, l'écart du patrimoine moyen entre les familles dont le revenu était inférieur à 25 000 \$ et celles qui touchaient 100 000 \$ ou plus était de 491 000 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador (le patrimoine moyen le plus faible), comparativement à 764 000 \$ en Colombie-Britannique (le plus élevé). D'autre part, l'intervalle du patrimoine moyen entre les provinces au sein des groupes de revenu était de 67 000 \$ pour les familles ayant un revenu inférieur à 25 000 \$ et de 340 000 \$ pour celles ayant un revenu de 100 000 \$ ou plus (graphique).

Ces intervalles à l'intérieur des groupes de revenu montrent que le patrimoine familial observé d'une province à l'autre dépend non seulement du revenu, mais aussi d'autres facteurs tels que l'accession à la propriété, le type de famille et la période de la vie. Dans les provinces, par exemple, de 20 % à 34 % de l'inégalité du patrimoine s'expliquait par les différences entre les groupes de revenu, et de 16 % à 38 %, par les différences entre les modes d'occupation du logement (locataire, propriétaire d'une maison payant une hypothèque, propriétaire d'une maison ne payant

pas d'hypothèque) (tableau 2). Le revenu et le mode d'occupation du logement donnaient relativement plus d'indications sur l'inégalité que les autres caractéristiques comme la propriété d'une entreprise, l'âge du principal soutien économique (utilisé comme substitut de la période de la vie) ou la participation à un régime de pension d'employeur.

Cependant, la corrélation étroite entre le revenu familial, le mode d'occupation du logement, l'âge du principal soutien économique, la propriété d'une entreprise et la participation à un régime de pension d'employeur fait en sorte qu'on ne peut additionner la capacité explicative de chacune de ces caractéristiques pour calculer le coefficient d'inégalité totale. Afin de contrer cette multicollinéarité, il faut recalculer la capacité explicative entre les groupes et au sein de ces derniers en classant les données selon ces caractéristiques prises ensemble. La capacité explicative globale entre les groupes qui en résulte est ensuite divisée selon chacune des caractéristiques prises en compte. Pour préserver la fiabilité statistique des données, seul un certain nombre de caractéristiques peuvent être considérées à la

Tableau 2 : Inégalité du patrimoine selon certaines caractéristiques des familles*

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Inégalité totale (T de Theil)	0,865	0,748	0,755	0,634	0,767	0,918	0,761	0,826	0,647	0,990	0,984
Revenu avant impôt						%					
Entre les groupes	23,4	34,3	27,7	23,8	23,7	29,2	21,2	26,4	23,5	20,4	19,8
Dans les groupes	76,6	65,7	72,3	76,2	76,3	70,8	78,8	73,6	76,5	79,6	80,2
Mode d'occupation du logement											
Entre les groupes	29,0	15,9	35,2	17,1	21,8	27,4	37,5	30,0	29,8	19,6	30,5
Dans les groupes	71,0	84,1	64,8	82,9	78,2	72,6	62,5	70,0	70,2	80,4	69,5
Âge du principal soutien économique											
Entre les groupes	10,5	6,5	8,3	11,7	10,7	11,7	13,0	6,5	8,4	5,0	11,9
Dans les groupes	89,5	93,5	91,7	88,3	89,3	88,3	87,0	93,5	91,6	95,0	88,1
Régime de pension d'employeur											
Entre les groupes	4,2	11,4	5,0	10,2	10,1	4,5	6,1	2,3	2,3	3,6	1,1
Dans les groupes	95,8	88,6	95,0	89,8	89,9	95,5	93,9	97,7	97,7	96,4	98,9
Propriété d'une entreprise											
Entre les groupes	10,5	6,5	16,1	7,8	18,7	13,8	6,6	9,6	14,1	16,8	9,8
Dans les groupes	89,5	93,5	83,9	92,2	81,3	86,2	93,4	90,4	85,9	83,2	90,2

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

* Exclut les familles dont le patrimoine est nul ou négatif.

fois. Les paragraphes suivants portent sur le revenu, le mode d'occupation du logement et la propriété d'une entreprise⁷.

L'accession à la propriété : principal facteur de l'inégalité du patrimoine

Plus de la moitié (53 %) de l'inégalité du patrimoine en Ontario s'expliquait par l'inégalité entre les groupes, et le reste (47 %), par l'inégalité dans les groupes (tableau 3). La capacité explicative globale de 53 % pourrait être ventilée comme suit : 15 % pour ce qui est du revenu, 28 % en ce qui a trait au mode d'occupation du logement, 4 % en faveur de la propriété d'une entreprise et 6 % à une interaction entre eux. Cette décomposition montre que la variation du patrimoine selon le mode d'occupation du logement expliquait davantage l'inégalité du patrimoine dans cette province que la variabilité selon le groupe de revenu. Il en allait de même à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

La variation selon le mode d'occupation peut être attribuée non seulement aux taux d'accession à la propriété, mais aussi aux différences entre le patrimoine des locataires, des propriétaires ne payant pas d'hypothèque et de ceux qui en remboursent une. Le patrimoine des propriétaires peut, en retour, être influencé par la valeur locale des biens immobiliers. À Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Alberta, les différences relatives au patrimoine selon le groupe de revenu étaient plus importantes que le mode d'occupation du logement. La

propriété d'une entreprise gardait la troisième position, avec une capacité explicative relativement plus élevée pour les familles de l'Alberta et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Après avoir ordonné les caractéristiques des familles affectant l'inégalité du patrimoine d'une province à l'autre, une question reste sans réponse : comment l'inégalité totale du patrimoine est-elle répartie selon le niveau de ces caractéristiques? Par exemple, au Québec, le revenu permet d'expliquer davantage l'inégalité du patrimoine que le mode d'occupation du logement. Est-ce que le patrimoine des familles dans les différentes strates de revenu contribuait également à cette inégalité? En fait, la variation du patrimoine chez les familles dont le revenu était inférieur à 25 000 \$ représentait moins de 1 % de l'inégalité du patrimoine au Québec, comparativement à 44 % chez celles dont le revenu se situait entre 50 000 \$ et 99 999 \$, et à 45 % chez celles qui avaient un revenu de 100 000 \$ et plus (tableau 4). Les proportions correspondantes en Alberta étaient de 1 %, de 49 % et de 46 %. Plus de la moitié de l'inégalité du patrimoine en Ontario et en Colombie-Britannique était attribuable aux familles dont le revenu s'élevait à 100 000 \$ et plus.

Les familles qui étaient locataires constituaient une part relative infime de l'inégalité totale du patrimoine sur le plan provincial, tandis que la plus grande part revenait aux familles vivant dans une maison libre d'hypothèque. De même, les familles dont le principal soutien économique était âgé de 45 à 64 ans détenaient la plus grande part de l'inégalité, allant de 72 % à 35 % dans huit provinces. Les deux provinces qui montraient un

Tableau 3 : Décomposition de l'inégalité du patrimoine*

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Inégalité totale (T de Theil)	0,865	0,748	0,755	0,634	0,767	0,918	0,761	0,826	0,647	0,990	0,984
						%					
Entre les groupes	49,0	49,2	65,9	41,8	51,0	54,7	52,8	53,4	54,2	45,6	51,5
Revenu	18,0	46,5	17,8	10,4	20,7	21,3	14,9	16,8	14,5	16,5	11,7
Mode d'occupation du logement	20,5	11,2	27,9	13,9	18,5	17,2	28,1	21,5	22,9	13,7	24,5
Propriété d'une entreprise	5,1	3,7	10,4	4,2	8,9	8,3	3,5	5,5	7,9	11,5	7,2
Interaction	5,4	-12,2	9,8	13,3	2,9	7,9	6,3	9,6	8,9	3,9	8,1
Dans les groupes	51,0	50,8	34,1	58,2	49,0	45,3	47,2	46,6	45,8	54,4	48,5

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

* Exclut les familles dont le patrimoine est nul ou négatif.

Tableau 4 : Part de l'inégalité du patrimoine par province selon certaines caractéristiques des familles*

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Inégalité totale du patrimoine	100,0	0,1	0,3	0,8	0,9	17,4	40,6	2,3	2,3	12,9	22,3
						Part (%)					
Revenu avant impôt						Répartition (%)					
Moins de 25 000 \$	1,8	-5,8	3,1	6,5	-2,6	0,6	1,6	-3,3	0,7	1,3	4,8
25 000 \$ à 49 999 \$	8,3	5,0	17,2	11,5	32,7	10,3	7,0	8,1	17,5	3,7	8,4
50 000 \$ à 99 999 \$	39,1	59,1	24,8	45,5	38,9	44,2	34,0	56,6	42,6	49,1	33,1
100 000 \$ et plus	50,9	41,8	54,9	36,5	31,1	44,9	57,4	38,6	39,2	45,9	53,7
Mode d'occupation du logement											
Locataire	-0,5	-3,5	-4,8	8,6	0,1	5,7	-5,2	-2,1	-5,8	1,3	0,5
Propriétaire											
Sans hypothèque	78,8	81,1	103,3	74,1	87,2	76,2	84,8	91,7	91,4	53,9	84,0
Avec hypothèque	21,7	22,5	1,4	17,3	12,8	18,0	20,4	10,4	14,4	44,8	15,5
Âge du principal soutien économique											
Moins de 45 ans	16,0	7,4	9,4	1,2	16,5	12,8	7,1	31,4	17,9	44,9	16,9
45 à 64 ans	60,6	42,8	64,7	67,2	68,0	72,0	63,5	44,8	56,8	35,0	61,8
65 ans et plus	23,4	49,8	25,9	31,6	15,4	15,1	29,4	23,8	25,3	20,1	21,3
Régime de pension d'employeur											
Non	43,9	28,5	50,8	28,7	30,9	47,3	30,9	52,0	44,8	38,6	69,2
Oui	56,1	71,6	49,2	71,3	69,1	52,7	69,1	48,0	55,2	61,4	30,8
Propriété d'une entreprise											
Non	33,2	62,1	26,0	55,7	33,5	32,9	42,9	35,0	25,8	10,3	27,0
Oui	66,8	37,9	74,0	44,4	66,5	67,1	57,1	65,0	74,2	89,7	73,0

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

* Exclut les familles dont le patrimoine est nul ou négatif.

modèle différent étaient Terre-Neuve-et-Labrador, où les familles de personnes âgées détenaient la part la plus élevée (50 %), et l'Alberta, où les jeunes familles (principal soutien économique âgé de moins de 45 ans) représentaient 45 %.

La répartition de l'inégalité totale selon la propriété d'une entreprise a révélé tout un contraste. En Alberta, où un taux plus élevé de familles étaient propriétaires d'une entreprise et où la proportion du patrimoine en ce qui concerne la valeur nette de l'entreprise était supérieure, la variabilité des avoirs des familles propriétaires d'une entreprise représentait 90 % de l'inégalité du patrimoine dans cette province, comparativement à 57 % en Ontario.

D'autre part, la variation du patrimoine des familles détenant un régime de pension d'employeur représentait 72 % de l'inégalité du patrimoine à Terre-Neuve-

et-Labrador par rapport à 31 % seulement en Colombie-Britannique. Chez les familles de la plupart des provinces de l'est du Canada, la participation à un tel régime jouait un rôle important dans la représentation de l'inégalité du patrimoine, tandis que la propriété d'une entreprise alimentait l'inégalité chez les familles vivant dans les provinces de l'Ouest.

Conclusion

Les économies des provinces montrent des différences considérables qui deviennent, à leur tour, responsables de la variation du revenu familial dans l'ensemble du pays. Cependant, la province où l'on trouve le revenu moyen le plus élevé n'est pas nécessairement celle où l'on observe le patrimoine moyen le plus élevé. Des facteurs autres que le revenu influencent le patrimoine familial. Cela comprend l'accession à la propriété, la valeur de la maison, les actifs financiers, la

Source des données et définitions

L'analyse repose sur l'Enquête sur la sécurité financière (ESF), qui a été menée entre mai et juillet 1999. L'échantillon comprenait 23 000 logements situés dans les 10 provinces — 21 000 provenaient de régions géographiques sans caractéristique spécifique et 2 000, de régions « à revenu élevé ». Un ménage à revenu élevé avait un revenu total d'au moins 200 000 \$ ou un revenu de placements d'au moins 50 000 \$. Les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres des Forces armées et les personnes vivant dans un établissement institutionnel tel qu'une prison, un hôpital ou un foyer pour personnes âgées ont été exclus. Le questionnaire de l'ESF (n° 13F0026MIF-01001 au catalogue) est offert gratuitement dans le site Internet de Statistique Canada à www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi. Pour plus de détails sur l'enquête, voir *Les avoirs et les dettes des Canadiens : une vue d'ensemble des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière* (n° 13-595-XIF au catalogue de Statistique Canada).

L'enquête a recueilli des renseignements sur les caractéristiques sociodémographiques et les caractéristiques de la population active chez les personnes âgées de 15 ans et plus, de même que de l'information sur les actifs et les dettes de leur famille au moment de l'enquête. Dans le cas de 85 % des répondants à l'enquête, on a compilé les données sur le revenu de 1998 en faisant, après autorisation, un couplage avec les données des dossiers fiscaux. Pour les 15 % restants, on a recueilli en personne les renseignements sur le revenu. La collecte s'est faite par des interviews sur place, mais les répondants pouvaient également remplir le questionnaire eux-mêmes. On essayait d'obtenir les données financières auprès du membre de la famille le mieux renseigné à propos des finances de la famille. Les réponses par personne interposée étaient acceptées. Le taux de réponse global a atteint 76 %.

Les données manquantes sur les éléments des actifs et des dettes servant à compiler les estimations du patrimoine ont été imputées en grande partie selon la procédure « hot deck », sauf celles se rapportant aux épargnes dans les régimes de pension d'employeur. Ces dernières ont, quant à elles, fait l'objet d'une estimation à l'aide d'une approche d'évaluation à la cessation du régime à partir des renseignements recueillis sur le nombre d'années passées sur le marché du travail, la protection offerte par le ou les régimes de pension, les cotisations versées

et les prestations reçues. On peut trouver une description détaillée de la méthodologie utilisée pour estimer ces épargnes dans *Enquête sur la sécurité financière : méthodologie pour estimer la valeur des droits à pension dans les régimes d'employeur* (n° 13F0026MIF-01003 au catalogue de Statistique Canada). Les données empiriques contenues dans le présent article sont fondées sur un échantillon de 15 933 familles, dont 1 143 provenaient de l'échantillon à revenu élevé.

Famille : comprend les familles économiques et les personnes hors famille. Une famille économique est un groupe de personnes qui partagent un logement et qui sont apparentées par le sang, le mariage (y compris l'union libre) ou l'adoption. Une personne hors famille est quelqu'un qui vit seul ou avec des personnes non apparentées.

Principal soutien économique : membre de la famille dont le revenu est le plus élevé avant impôt. Si deux personnes avaient exactement le même revenu, la personne la plus âgée était retenue.

Mode d'occupation du logement : désigne le mode d'occupation du logement de la famille au moment de l'enquête. Une famille peut vivre dans un logement loué ou être propriétaire de son logement en payant ou non une hypothèque.

Revenu familial avant impôt : somme des revenus de toutes provenances qu'ont reçus les membres d'une famille âgés de 15 ans et plus pendant l'année civile 1998. Les sources comprennent les salaires et traitements, le revenu net tiré d'un emploi autonome, le revenu de placements, les transferts gouvernementaux, la pension de retraite et la pension alimentaire. Sont exclus les revenus en nature, les remboursements d'impôt et les héritages.

Patrimoine ou richesse : total de l'actif moins le total de la dette. Il est fondé sur l'actif négociable sur lequel les familles exercent un contrôle direct. Il ne comprend pas la valeur accumulée de l'épargne détenue dans des régimes de pension d'employeurs ni les réclamations futures des programmes publics de sécurité du revenu. Il ne comprend pas non plus le rendement éventuel du capital humain (revenu d'emploi ou capacité de générer un revenu de placements).

propriété d'une entreprise, la possession d'autres biens immobiliers, la propriété d'un véhicule, la participation à un régime de pension d'employeur et la possession d'autres biens durables.

Sur le plan provincial, le patrimoine était réparti de façon plus inégale que le revenu et était concentré chez les familles se situant dans le décile de revenu supérieur. En outre, le patrimoine était réparti plus inégalement dans trois provinces : le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Quatre provinces (le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique) regroupaient 93 % de l'inégalité totale du patrimoine au Canada. Une décomposition multiniveau de l'inégalité du patrimoine selon les caractéristiques des familles telles que le revenu, le mode d'occupation du logement et la propriété d'une entreprise démontrait que le mode d'occupation surpassait le revenu pour expliquer l'inégalité dans six provinces, tandis que le revenu menait dans les quatre autres provinces. La propriété d'une entreprise arrivait en troisième position dans toutes les provinces.

L'inégalité du revenu et de la richesse n'est pas un fait nouveau, et cette situation existe dans presque tous les pays. Cependant, les façons de redistribuer la richesse sont différentes. Par exemple, le Canada a mis sur pied un régime fiscal progressif qui permet le recours à l'impôt et aux transferts gouvernementaux pour réduire l'inégalité du revenu. Cependant, le transfert du patrimoine entre générations est généralement imposé comme s'il était un revenu pour la personne qui le reçoit. Le Canada n'a pas d'impôt direct sur la fortune. Toutefois, le revenu provenant des actifs financiers est imposable, et les administrations municipales prélèvent des impôts fonciers sur le logement et les autres biens immobiliers.

Par ailleurs, le système fiscal canadien encourage les épargnes personnelles et l'investissement par l'entremise d'une panoplie de régimes d'épargne à impôt différé⁸. L'objectif qui sous-tend de telles mesures incitatives est d'encourager les familles à épargner davantage pour atteindre des objectifs à long terme tels que la retraite ou l'instruction des enfants. Cependant, les familles qui jouissent d'un revenu plus élevé sont plus susceptibles d'avoir recours à ces régimes à imposition reportée puisqu'elles sont en mesure d'épargner⁹. Bien que de telles mesures incitatives peuvent accroître l'inégalité du patrimoine, les investissements qui en résultent doivent être ultérieurement convertis en revenus et deviennent ainsi soumis à l'impôt au taux marginal le plus élevé s'appliquant au particulier.

Finalement, certains résultats démontrent que les caractéristiques des familles sont peut-être la principale source de l'inégalité du revenu. Les locataires et les personnes à faible revenu ont un patrimoine moyen peu élevé, et les limites de la répartition de leur patrimoine sont plutôt rapprochées. D'autre part, les propriétaires et les personnes à revenu élevé ont un patrimoine moyen supérieur, mais connaissent une plus grande variation du patrimoine. Même en excluant la valeur nette du logement, le patrimoine des propriétaires est plus de six fois supérieur au patrimoine moyen des locataires.

Perspective

■ Notes

1 Le patrimoine augmente habituellement avec le revenu. Cependant, comme le patrimoine s'accumule tout au long de la vie, les familles à faible revenu à leur

retraite peuvent avoir un patrimoine beaucoup plus considérable que celui des familles plus jeunes dont le revenu est relativement plus élevé.

2 Les exonérations fiscales fondées sur les caractéristiques démographiques du contribuable (état matrimonial, âge, nombre de personnes à charge), la propriété d'une entreprise et les investissements peuvent avoir une incidence sur le revenu après impôt des familles canadiennes. D'autre part, le revenu avant impôt correspond au revenu total d'une famille au cours d'une année donnée et sert à regrouper les familles selon le décile.

3 À Terre-Neuve-et-Labrador, là où le revenu moyen était le plus bas, 9 % des familles avaient un patrimoine négatif ou nul. En Ontario et en Alberta, deux provinces où les niveaux de revenu étaient relativement plus élevés (tableau 1), 6 % des familles étaient dans la même situation.

4 Des détails sur cet indice se trouvent dans Theil (1967), chapitre 4; Allison (1978) et Bourguignon (1979). À titre d'exemple visuel, voir Schwarz (1996), Cardoso (1997), Zyblock et Tyrrell (1997) ainsi que Frick et Grabka (2003). Voir aussi Cowell (1985) pour une décomposition multiniveau de l'indice de Theil.

5 Dans le présent article, on a étudié l'inégalité du patrimoine en se servant uniquement du coefficient de Theil à cause de ses propriétés additives et décompositionnelles. D'autres mesures d'inégalité, comme le coefficient de Gini, le logarithme de la variance du patrimoine et le coefficient d'asymétrie, ont aussi été utilisées mais elles ne figurent pas ici afin de respecter l'impératif de concision. On peut obtenir auprès de l'auteur un tableau qui résume les résultats obtenus à partir de ces mesures.

6 Certaines de ces situations de revenu élevé et de patrimoine élevé peuvent se comprendre par la diversité des économies provinciales avec, comme conséquence, des revenus variables pour les résidents. Comparativement à l'Ontario (100), l'indice du patrimoine moyen variait entre 46 (Terre-Neuve-et-Labrador) et 108 (Colombie-Britannique). Cependant, lorsque le patrimoine moyen des familles d'une province à l'autre était recalculé en tenant pour acquis que la répartition du revenu qui prévalait en Ontario s'appliquait à toutes les autres provinces, l'écart des indices du patrimoine moyen chutait à 53 points. Cela montre que même si la répartition du revenu était identique dans toutes les provinces, le patrimoine moyen des familles varierait quand même d'une province à l'autre.

7 Même si la méthodologie permet une décomposition multiniveau, il est quand même nécessaire de limiter le nombre de caractéristiques qui peuvent être utilisées en

même temps afin de préserver la fiabilité statistique des conclusions. Le recours à cinq caractéristiques aurait signifié une classification des familles dans chaque province en 144 cellules — le revenu (4), le mode d'occupation du logement (3), l'âge du principal soutien économique (3), la propriété d'une entreprise (2) et la participation à un régime de pension (2). Cela aurait signifié la scission de l'échantillon de 15 933 familles en 1 440 cellules (144 x 10). Bien que seuls les résultats concernant le revenu•le mode d'occupation du logement•la propriété d'une entreprise soient présentés ici, les résultats des autres combinaisons peuvent être fournis sur demande.

8 Ceux-ci comprennent les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes enregistrés d'épargne-logement et les régimes enregistrés d'épargne-études. Des taux d'imposition moindres s'appliquent aussi au revenu de placements et au revenu de dividendes ainsi qu'aux gains en capital (après s'être prévalu de l'exonération à vie de 100 000 \$ et de 500 000 \$ pour les petites sociétés par actions admissibles et les propriétés agricoles admissibles).

9 Par exemple, parmi tous les contribuables âgés de 25 à 64 ans, seulement 4 % de ceux qui avaient un revenu inférieur à 10 000 \$ ont cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite en 1999, comparativement à 74 % des personnes dont le revenu se situait entre 60 000 \$ et 79 999 \$, et à 78 % des personnes dont le revenu était de 80 000 \$ ou plus. Le programme sur la Subvention canadienne pour l'épargne-études a récemment mis en place des mesures visant à inciter les cotisants à faible revenu ou à revenu moyen à épargner davantage par l'entremise d'une subvention correspondant à un taux encore plus élevé de la cotisation.

■ Documents consultés

ALASIA, Alessandro. *Disparité infraprovinciale des revenus au Canada : données de 1992 à 1999*, n° 21-601-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, série « Document de travail sur l'agriculture et le milieu rural », n° 63.

ALLISON, Paul D. « Measures of inequality », *American Sociological Review*, décembre 1978, vol. 43, n° 6, p. 865 à 880.

BEACH, Charles M., et George A. SLOTSVE. *Are we becoming two societies? Income polarization and the myth of the declining middle class in Canada*, Toronto, C.D. Howe Institute, 1996.

BOURGUIGNON, François. « Decomposable income inequality measures », *Econometrica*, juillet 1979, vol. 47, n° 4, p. 901 à 920.

CARDOSO, Ana Rute. « Workers or employers: Who is shaping wage inequality? », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, novembre 1997, vol. 59, n° 4, p. 523 à 547.

COWELL, Frank A. « Multilevel decomposition of Theil's index of inequality », *Review of Income and Wealth*, juin 1985, vol. 31, n° 2, p. 201 à 205.

FINNIE, Ross. « Différences entre les provinces sur le plan de l'inégalité des gains de 1982 à 1994 », *L'Observateur économique canadien*, février 1998, vol. 11, n° 2, p. 3.1 à 3.12.

FRICK, Joachim R., et Markus M. GRABKA. « Imputed rent and income inequality: A decomposition analysis for Great Britain, West Germany and the U.S. », *Review of Income and Wealth*, décembre 2003, vol. 49, n° 4, p. 513 à 537.

MELVIN, James R. « Regional inequalities in Canada: Underlying causes and policy implications », *Analyse de Politiques*, 1987, vol. 13, n° 3, p. 304 à 317.

SCHWARZ, Johannes. « How income inequality changed in Germany following reunification: An empirical analysis using decomposable inequality measures », *Review of Income and Wealth*, mars 1996, vol. 42, n° 1, p. 1 à 11.

THEIL, Henri. *Economics and information theory*, Amsterdam, North-Holland Publishing, Chicago, Rand McNally, 1967.

WILKINSON, Joe, et coll. *Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques, 1981-2002*, n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, série technique « Comptes des revenus et dépenses », document de recherche n° 43.

ZYBLOCK, Myles, et Iain TYRRELL. « Decomposing family income inequality in Canada, 1981-93 », *Canadian Business Economics*, octobre à décembre 1997, vol. 6, n° 1, p. 108 à 119.